

Lyon Science [s]	Texte de l'appel à la création des laboratoires juniors	
------------------	--	--

Laboratoires juniors : appel à création

Les laboratoires juniors sont des structures de recherche temporaires (une année, éventuellement renouvelable) créées à l'initiative d'un groupe d'élèves ou d'étudiants d'au moins deux établissements de Lyon Sciences[s] (au moins cinq), qui soumettent un projet de recherche. La dotation va de 2 000 à 6 000 euros s'il y a un volet expérimental. La création des laboratoires juniors et leur niveau de financement sont décidés après avis du Conseil scientifique de l'établissement du porteur de projet puis du Conseil d'Orientation Stratégique de Lyon Science[s]. A l'issue de leur activité, les laboratoires juniors remettent un rapport.

Le laboratoire junior est avant tout une initiative de recherche. Tout étudiant inscrit soit en licence, soit en master, soit en doctorat, soit dans l'un des diplômes de l'un des établissements de Lyon Sciences[s] peut participer à un laboratoire junior.

Les sujets devront correspondre à des champs disciplinaires plus larges que ceux d'une thèse. L'interdisciplinarité et les actions de diffusion des savoirs seront des éléments forts de l'appréciation du projet. Les laboratoires juniors n'excluent pas des collaborations extérieures à Lyon Science[s].

Le responsable d'un Laboratoire Junior devra disposer d'au moins une année entière de scolarité dans un établissement de Lyon Science[s] et être titulaire de la reconnaissance de trois années universitaires. Un dossier devra parvenir à Lyon Science[s] avant le premier juillet 2013.

Le canevas de ce dossier est attaché au présent document. Brièvement, le responsable présente le projet qui définit :

- les objectifs à atteindre ;
- les modalités de mise en œuvre d'une recherche entre établissements de Lyon Science[s] ;
- la méthodologie adoptée ;
- les techniques utilisées ;
- la liste des membres du laboratoire (élèves, auditeurs ou étudiants de deux voire plus établissements de Lyon Sciences[s], participants de moins de 30 ans qui n'appartiennent ni aux corps des enseignants-chercheurs, ni à celui d'un des organismes de recherche) ;
- le budget et un échéancier ;
- les modalités de restitution des résultats.

Les demandes seront traitées le **15 juillet 2013**.

Les équipes seront immédiatement notifiées des décisions prises. Les activités des nouveaux laboratoires pourront débuter le **1^{er} septembre 2013**.

Pour tout renseignement administratif et financier :

Pour toute demande de précision sur les objectifs scientifiques des laboratoires juniors :

Corinne DARMON (ENS Lyon) corinne.darmon@ens-lyon.fr 0437376234

Et, pour l'ECL, Jean-Pierre BERTOGLIO direction.recherche@ec-lyon.fr 0472186231

Le prochain appel d'offre sera programmé au cours du **dernier trimestre de l'année 2013.**